

30/14) Changement de destination des terrains VERDEN, LAMARQUE et BUNDEVOET.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Le Conseil Municipal a, au cours de différentes séances, voté l'acquisition des terrains VERDEN, LAMARQUE et BUNDEVOET qui forment maintenant un terrain d'un seul tenant, puis une parcelle du terrain ALEXAN et le terrain BLAY.

Le but des trois premières acquisitions était de prévoir une superficie suffisante, d'ailleurs remarquablement située, pour construire un théâtre-salle de conférences, tandis que la parcelle ALEXAN permettrait d'établir une liaison entre cet ensemble et l'Hôtel de Ville, et que le terrain BLAY nous assurerait une sortie sur la rue Pasteur.

De nombreuses études, longuement poursuivies, ont été nécessaires. Nous avons confronté les points de vue différents des avis divers.

Je suis en mesure maintenant de vous proposer un ensemble de travaux extrêmement important et qui modifiera considérablement l'Hôtel de Ville.

Approuvé  
 le 20 Octobre 1964  
 P. Le Priet

Le Secrétaire Général  
 Signé: J. Cluchard

HOTEL DE VILLE.

Tout d'abord cet Hôtel de Ville conçu il y a un siècle, ne répond plus à nos besoins. Différents Services ont dû, faute de place suffisante, être répartis ailleurs, ce qui n'est pas commode.

Et nous nous trouvons maintenant dans une situation difficile car si les salles sont hautes, larges et profondes, elles ne sont pas susceptibles d'être divisées sans que soit rompue leur harmonie et nous devons créer de nouveaux services pour faire face à la multiplicité de nos tâches.

C'est ainsi qu'un service, celui des travaux et de la voirie, concentré en 1959 dans un petit bureau où se trouvait le chef du service et deux suppléants, vient d'être divisé en six services autonomes, ayant chacun sa structure propre. Encore, avons-nous dû, faute de cadres techniques, réunir plusieurs secteurs d'activité générale sous la dénomination de "Services Généraux".

Tous ces services exigeraient, pour un marché régulier, des bureaux spécialement affectés à chacun d'eux. Ils doivent, faute de place, se rassembler dans une salle centrale, exigüe et peu commode.

C'est ainsi que nous continuons à abriter les services judiciaires qui bloquent à leur bénéfice trois salles, tandis que le service d'assistance et d'action sociale reste dans les bureaux de l'A.M.G. et qu'il nous est impossible de réaliser le bureau d'hygiène sociale dont le besoin est certain.

A force d'envisager des solutions, il nous a paru que la meilleure était d'utiliser l'arrière-cour de l'Hôtel de Ville pour l'agrandissement du bâtiment principal.

L'Hôtel de Ville serait continué à l'Ouest et l'architecte communal, M. LEJEUNE, nous a assuré que l'ensemble retrouverait sa grande allure.

- AN FAS-de-chaussée : un logement de gardien, un magasin destiné au service du Ravitaillement, un bureau, deux garages, une galerie couverte.
- A l'étage : une salle de théâtre-conférences pour 350 personnes, de vastes bureaux, et enfin des toilettes, car si extraordinaire que cela puisse paraître, nous en avons bien, mais il est préférable de n'en pas parler...

Il est bien entendu que l'affreux bâtiment qui en ce moment encore gâche tout le monument, serait démolli.

#### THEATRE-MAISON DE LA CULTURE.

Ainsi se trouvera entièrement libéré l'ensemble VERDIN, IAMARQUE, BUNDERVOET, soit 2.606 m<sup>2</sup>, et nous pouvons maintenant envisager de l'utiliser pour la construction d'une Maison de la Culture, qui serait reliée à l'Hôtel de Ville par un parc aménagé sur la terre-plein qui serait débarrassé des constructions actuelles.

.../.

Je propose au Conseil la résolution ci-après :

Le CONSEIL MUNICIPAL,

sur le rapport du Maire,

décide :

- 1°) l'agrandissement de l'Hôtel de Ville à l'Ouest, suivant les plans de M. LEJEUNE (l'installation intérieure pouvant cependant subir des modifications) ;
- 2°) la démolition des bâtiments sur le terrain Sud de l'Hôtel de Ville (parc-auto, logements de gardien et de chauffeur, atelier, toilettes) ;
- 3°) l'aménagement d'un parc avec allée pour voitures, desservant la future Maison de la Culture, et reliée à la sortie de la rue Pasteur ;
- 4°) la création d'une Maison de la Culture ".

LE MAIRE : Les plans déposés par M. LEJEUNE hier sont à votre disposition? Nous avons envisagé de construire des bâtiments destinés au service du Ravitaillement dans la cour de la Mairie, mais nous devons y renoncer. Le projet qui nous est présenté par M. LEJEUNE comporte l'agrandissement de l'Hôtel de Ville du côté Ouest ; c'est la seule solution qui nous reste.

Je vous demande, Messieurs, de vous prononcer sur la résolution proposée par le Maire.

Adopté à l'unanimité.